

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD098-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	69
Votants	90
Pouvoirs	21

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 25 mai 2018

LE 31 mai 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : CPER 2015-2020 : PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RENOVATION DE LIGNE FERROVIAIRE LIBOURNE – BERGERAC - SARLAT

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, LE MAO, BEYLOT, BONNET, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LACOSTE, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, COUDERC, DUNOYER, KHAIRALLAH, LE VACON, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, RAUZET, LOURD, REYNET, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : GONTHIER, KERGOAT, FAURE, GATAULT, HANOU, RAT-SOULLER, DORET, DECABRAS.

MM. : DESPLAT, LARRE, GARRIGUE, CHERON, BERIT-DEBAT, FRADON, LE PAPE, PUYRIGAUD, RIGAUD, GIRADEL, MACARY, MOSSION, MALLET, MATHIEU, GUILLEMET, LAROCHE, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. LARRE	Pouvoir à	M. BEYLOT	Mme HANOU	Pouvoir à	M. AUDI
Mme GONTHIER	Pouvoir à	M. AUZOU	M. MACARY	Pouvoir à	M. ROUQUIE
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. GENDRE	M. MOSSION	Pouvoir à	Mme BORAS
M. GARRIGUE	Pouvoir à	M. USCAIN	Mme RAT SOULLER	Pouvoir à	Mme PERRAUD-DAUSSE
M. CHERON	Pouvoir à	M. LECOMTE	M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. COLLINET
M. BERIT-DEBAT	Pouvoir à	M. TESTUT	Mme DORET	Pouvoir à	Mme DATRIER
M. FRADON	Pouvoir à	M. RAUZET	Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. LE PAPE	Pouvoir à	Mme MOULENES	M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
Mme FAURE	Pouvoir à	M. SCHRICKE	M. MONTORIOL	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. RIGAUD	Pouvoir à	M. LARENAUDIE			
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. MOTTIER			
M. GIRADEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY			

OBJET : CPER 2015-2020 : PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RENOVATION DE LIGNE FERROVIAIRE LIBOURNE – BERGERAC - SARLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la ligne Bordeaux-Bergerac-Sarlat est un des axes structurants du réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine. Elle supporte chaque jour un trafic TER de 14 allers-retours et plusieurs trains de fret par semaine. Sa fréquentation est d'environ 3 200 voyageurs quotidiens, soit de l'ordre de 900 000 voyageurs par an, avec plus de la moitié des déplacements pour des motifs professionnels et scolaires (56%).

Que la pression immobilière dans l'agglomération bordelaise augmentera en outre, dans les années à venir, le potentiel d'usagers de cette ligne.

Que la section comprise entre Bergerac et Sarlat a déjà fait l'objet de travaux dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 pour un montant de 50 M€. Les travaux qui vont être menés, concernent à présent le renouvellement complet de la voie et du ballast entre Libourne et Bergerac (environ 63 km), et incluent également les mesures conservatoires permettant d'envisager un relèvement de vitesse de circulation à 140 km/h.

Qu'il s'agit là d'une des opérations majeures du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 de l'ex-région Aquitaine, dont le volet « mobilité multimodale », très important (983 M€), vise à moderniser et développer les infrastructures de transport, indispensables pour répondre efficacement aux besoins de mobilité de la population.

Considérant que le financement de cette opération, dont le coût est estimé à près de 84 M€, est assuré selon la répartition suivante: 27,27 M€ Etat, 35,18 M€ Région, 14,66 M€ SNCF Réseau et 6,75 M€ collectivités territoriales.

Que bien que les transports ferroviaires n'entrent pas dans leurs compétences et bien qu'elles n'aient pas été parties au contrat de plan Etat – Région (CPER), les intercommunalités riveraines de cette ligne ont accepté de participer au financement des 6,75 millions d'euros demandés aux « collectivités locales ».

Qu'en outre, si des problèmes de financement se posaient à l'avenir pour assurer le maintien de la ligne Périgueux-Le Buisson-Sarlat, les intercommunalités de Dordogne se sont engagées à manifester leur solidarité à l'égard de celles des intercommunalités qui seraient directement concernées.

Que c'est dans ces conditions que, parallèlement aux engagements pris par les deux départements de Dordogne et de Gironde, et par l'ensemble des intercommunalités riveraines, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux s'engage à verser une participation de 150 000 €, sur les exercices 2019 et 2020 (75 000 € par exercice).

REPARTITION DE LA PART DE FINANCEMENT DEM

COLLECTIVITES	NOMBRE D'HABITANTS *	MONTANT (en euros)
Montant total demandé aux collectivités locales		6 750 000
Département de la Dordogne		1 000 000
Département de la Gironde		1 000 000
Agglo Libourne		500 000
Agglo Grand Périgueux		150 000
Montant restant à répartir entre les intercommunalités, au prorata du nombre d'habitants		4 100 000
CC St Emillion	15 400	324 448
CC Castillon	19 434	409 437
CC Sainte-Foy	16 932	356 725
CC Montaigne Montravel Gurson	12 245	257 979
Agglo Bergeracoise	62 615	1 319 182
CC Bastides Dordogne Périgord	19 340	407 457
CC Vallée Dordogne Forêt Bessède	9 318	196 312
CC Sarlat	17 411	366 816
CC Porte Sud **	8 821	92 921
CC Domme-Villefranche **	9 018	94 996
CC Vallée de l'Homme **	16 033	168 892
CC Pays de Fénelon **	9 952	104 835

* population totale regroupée : données Banatic au 1^{er} janvier 2018. Base nationale de l'intercommunalité.
www.banatic.interieur.gouv.fr

** Montant ramené à 50 % pour les intercommunalités qui n'ont pas de gare en activité sur la ligne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve la participation forfaitaire du Grand Périgueux de 150 000 €
- Vote l'autorisation de programme suivante :

Budget	N° programme	Total du programme	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiements 2020
Principal	201803	150 000 €	75 000 €	75 000 €

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	14 JUIN 2018	Pour extrait conforme	14 JUIN 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	14 JUIN 2018	Périgueux, le	14 JUIN 2018

Le Président
Jacques AUZOU

